
communiqué

Lundi 28 juillet 2025

Fin de l'enquête publique

Le PLUi-HMB du Grand Annecy en voie d'approbation

L'enquête publique sur le PLUi-HMB s'est déroulée du 19 mai au 27 juin 2025. Cette étape clé a permis à de nombreux acteurs du territoire, habitants, entreprises et associations, de s'exprimer sur le dossier, avant les derniers ajustements et sa présentation au vote en Conseil communautaire en décembre pour son approbation.

40 jours d'enquête, 7 commissaires enquêteurs, 11 lieux physiques et 1 registre numérique

Encadrée par le Code de l'Environnement, l'enquête publique est une procédure de consultation réglementaire. Elle s'est déroulée sous l'égide d'une commission d'enquête publique indépendante. Pendant 40 jours et sur 11 lieux du territoire, les citoyens ont pu émettre leurs observations sur le dossier, soit par écrit, soit lors des permanences tenues par 7 commissaires enquêteurs. Cette enquête est la dernière étape clé après 4 années de concertation.

Un PLUi ambitieux pour le Grand Annecy

Pendant ces 40 jours, les habitants ont pu s'exprimer sur l'ensemble des éléments du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Annecy. Ce document stratégique a l'ambition d'harmoniser les règles d'urbanisme des 34 communes de l'Agglomération et vient décliner de manière concrète les documents réglementaires (dont le Schéma de Cohérence Territoriale) sur le périmètre géographique du territoire du Grand Annecy. Véritable boîte à outils pour définir où, quoi et comment construire, il encadre l'aménagement des sols sur le territoire pour les 15 années à venir, en tenant compte des spécificités locales.

HMB : trois dimensions supplémentaires

Le PLUi-HMB permet de répondre aux besoins de la population, avec une attention spéciale portée à l'Habitat, à la Mobilité et au Bioclimatisme. Le dossier comporte ainsi des contenus approfondis sur ces trois thématiques, et notamment de nombreuses cartographies, en complément des documents écrits et graphiques, afin de rendre ces données plus lisibles et accessibles.

Contact presse

Samia ABBDOUS | Chargée des relations presse | Tél. 06 69 49 29 27 | sabdous@grandannecy.fr
www.grandannecy.fr

4 années de travail et de concertation avec le territoire

Diagnostic initial, définition de la stratégie, élaboration du règlement... L'écriture du PLUi-HMB s'est faite en concertation continue avec toutes les communes. Un travail long et minutieux, où parties prenantes et habitants ont été associés à chaque étape, via de multiples modalités de participation. Durant ces 4 années, le projet s'est enrichi et ses orientations se sont adaptées aux besoins et attentes du territoire.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La commission d'enquête doit maintenant remettre ses conclusions qui seront disponibles à la fin de l'été et consultables sur le site internet du Grand Annecy et sur le site dédié au PLUi HMB : <https://www.grandannecy-plui.fr>. Suite à l'analyse du rapport d'enquête, le projet de PLUi-HMB du Grand Annecy pourra alors être modifié pour intégrer les propositions tirées de cette phase d'enquête publique.

De plus, l'élaboration du dossier s'étant étalée sur plusieurs années, certaines données seront actualisées dans le document en vue de son approbation. Cette étape de finalisation et de validation, menée en collaboration étroite avec les communes, aura lieu jusqu'en décembre 2025. Le PLUi-HMB sera alors soumis au vote des élus en Conseil Communautaire. Et le nouveau document d'urbanisme pourra entrer en vigueur début 2026.

Une approche évolutive et prospective

Comme tous les PLUi, le PLUi-HMB du Grand Annecy sera amené à évoluer avec les besoins du territoire, les projets et la législation. En effet, certains projets sont encore en cours de définition et n'ont pas pu être intégrés au document. Les indicateurs de suivi permettront quant à eux de vérifier que la trajectoire empruntée par le territoire est conforme aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Au besoin, cette dernière pourra être ajustée en mobilisant les outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé...).

L'approche prospective du PLUi-HMB contribue à préserver les qualités environnementales et paysagères de notre territoire, et à optimiser l'utilisation des fonciers, afin de poursuivre la trajectoire de sobriété foncière qui est la nôtre face aux enjeux et défis à relever collectivement.